



Rapport annuel pour l'année 2023

www.abstiftung.org

Ce rapport annuel est le rapport au sens de l'ordonnance bernoise sur la surveillance des fondations. Il décrit l'activité et les faits marquants relatifs à la fondation pour l'exercice social concerné et inclut les renseignements demandés sous forme d'annexes au rapport de révision puisqu'il n'y a pas de révision externe.

Les comptes annuels, dûment signés par le conseil de fondation, sont joints au procès-verbal les approuvant.

Comme les années précédentes, ce rapport commence par un résumé de l'essentiel en allemand.

Die Andreas Burckhardt Stiftung (Firmennummer im Handelsregister des Kantons Bern CH-035.7.035.733-7) ist eine sehr bescheidene Stiftung, die ihr Hauptziel weiter erreichen konnte, ohne irgendwelche Veränderungen, weder statutarischer noch operationeller, organisatorischer oder finanzieller Natur. Es ist aber davon auszugehen, dass die Stiftung in der Zukunft eine neue Ausrichtung braucht, sowie neue finanzielle Mittel, um weiter zu bestehen.

Vom Gründungsvermögen von nur CHF 50'000.- bleiben noch die Hälfte übrig, d.h. CHF 25'610.77.

Die Ausgaben und Einnahmen sind auch fast gleich geblieben in im Vorjahr. Es hat zwar eine Verschiebung der Unterhaltskosten von 2021 auf 2022 gegeben, aber der mittlere Wert ist im Rahmen des üblichen geblieben. Der Betrag unter «Actif transitoire» hängt mit Vorauszahlungen für die Wohnung zusammen und mit der 2022 beschlossenen, aber noch nicht durchgeführten, Rückzahlung des Darlehens zusammen.

Die Stiftung konnte ihr hauptstatutarisches Ziel im Jahr 2022 nicht gut erreichen (Wohnung für Gastprofessoren zur Verfügung zu stellen). Das liegt an den Folgen der Covi-19 Situation. Auf Anfrage anfangs 2023 hat die Universität Bern aber klar gesagt, dass sie hofft, dass das Angebot weitergeführt wird. Da die Tätigkeit der Stiftung aber nicht ohne jährliche Zuschüsse weitergeführt werden kann, stellt sich trotzdem die Frage, wie es weiter gehen soll. Das wird auch ein Thema sein für die nächste Sitzung des Stiftungsrates.

Eine Stiftungsratssitzung wurde durchgeführt. Beschlüsse über die Benutzung der Wohnung wurden gemäss Anhang 5 des Reglements per E-Mail gefasst.

Sonst gibt es nichts Besonderes zu berichten, was aus dem Blickwinkel der Aufsicht über Stiftungen relevant wäre.

Le Rapport détaillé inclut les informations requises par les autorités comme annexe au rapport de révision, vu que les comptes ne font pas l'objet d'une révision externe. Il s'agit d'informations ou de confirmations concernant :

- 1) l'organisation de la fondation (statuts, règlements),
- 2) la composition du conseil de fondation (noms, adresses, fonctions),
- 3) les signataires autorisés,
- 4) la comptabilité et l'organe de contrôle,
- 5) les prestations fournies par la fondation, et leur conformité avec le but statutaire,
- 6) le capital social et la fortune de la fondation ainsi que les explications concernant les comptes annuels et leur évolution au cours de l'exercice passé en revue.

1) Organisation de la fondation (Statuts règlements, etc.)

Les statuts ont été adoptés le 15 décembre 2005 et la fondation fut inscrite au Registre du Commerce le 28 décembre 2005. Ces statuts n'ont pas subi de modifications.

Le règlement de février 2007 de la fondation tel qu'il a été adopté lors de la séance du conseil de fondation du 24 mars 2007 et approuvé par les autorités de surveillance avec ses 5 annexes le 11 septembre 2007 n'a pas subi de modifications.

Les statuts, précisés par le règlement interne et ses annexes, comportent deux buts:

- a) la mise à disposition d'artistes et de chercheurs de deux pièces d'un appartement meublé de trois pièces et demies, à des conditions spécialement favorables, pour une durée limitée, en principe de un à quatre mois. Les statuts précisent cependant que ces conditions ne doivent pas s'interpréter de manière limitative, mais en fonction du but à atteindre, à savoir favoriser les échanges par-dessus les «frontières» en tout genre; poursuivant le premier but statutaire de la fondation, celle-ci continue de mettre régulièrement à disposition l'appartement du Professeur Andreas Burckhardt au profit de professeurs invités par l'Université de Berne. Pour continuer d'atteindre ce but, il suffit que le bail ne soit pas dénoncé puisqu'il se renouvelle automatiquement tant qu'il n'est pas dénoncé moyennant un préavis de trois mois pour la fin d'un mois.
- b) dans la mesure de ses moyens très limités, la fondation soutient aussi des institutions d'intérêt général dont le but est la promotion de la culture, de la formation ou des sciences. En pratique, le fait que le soutien soit limité à des institutions d'utilité publique disqualifie la plupart des demandes reçues, qui sont en général des demandes de particuliers, qui n'ont pas regardé assez attentivement les formules de demande d'aide financière. En outre, les moyens limités disponibles actuellement amènent la fondation à les utiliser d'abord pour remplir le premier but de la fondation.

2) Composition du conseil de fondation

La composition du conseil de fondation est demeurée inchangée depuis l'origine et se compose de trois membres:

- Aurelia Burckhardt, de Bâle, à Burggasse 33/3/3, 1070 Vienne, Autriche, présidente du conseil de fondation ;
- Christoph Schäublin, professeur honoraire et ancien recteur de l'Université de Berne, vice-président du conseil de fondation, à Marienstrasse 27, 3005 Berne;
- Jean-Rodolphe Fiechter, membre du conseil de fondation, à la rue des Gentilshommes 39, 3011 Berne.

Eric Fiechter est secrétaire hors-conseil.

3) Les signataires autorisés

Conformément à l'annexe 4 du règlement de février 2007, la fondation est engagée par la signature collective à deux.

A l'égard des médias, la fondation est représentée par la présidente ou par le vice-président.

Le secrétaire de la fondation est l'interlocuteur de la fondation pour les autorités et pour les demandes de soutien. Sa signature individuelle est limitée aux questions administratives et à l'exécution des décisions du Conseil.

4) Comptabilité

Comme depuis de très nombreuses années, Mme Janine Kolly a accepté de tenir la comptabilité moyennant des honoraires raisonnables, évitant ainsi de devoir mettre au courant une nouvelle fiduciaire. Qu'elle soit ici chaleureusement remerciée pour son précieux appui.

Les comptes de la fondation ne font pas l'objet d'une révision externe, la fondation ayant été libérée de cette obligation dès l'exercice 2016.

5) Les prestations fournies

Le Conseil de fondation a traditionnellement accepté les demandes d'utilisation de l'appartement présentées par l'Université de Berne au profit de professeurs invités. Nous avons relevé l'année dernière le rôle central joué par les secrétaires des professeurs invitant les hôtes étrangers, soit en particulier Mmes Simone Corry (*Institut für Angewandte Physik*) et Esther Fiechter (*Institut für theoretische Physik*), qui se chargeait de remettre la clé de l'appartement à l'arrivée des hôtes et de la recevoir en retour à la fin du séjour. Mme Esther Fiechter a pris sa retraite, ce qui a peut-être contribué à la sous-utilisation des lieux au cours de l'année 2022. Une enquête faite au début 2023 sur l'opportunité de maintenir l'offre a donné les résultats suivants :

*From: simone.corry@unibe.ch <simone.corry@unibe.ch>
Sent: mardi, 17 janvier 2023 09:14
To: eric@fiechter.net; marti@itp.unibe.ch
Cc: andre.stefanov@unibe.ch; elmar.anhalt@unibe.ch
Subject: AW: Andreas Burckhardt Stiftung - 2023 noch frei*

Guten Tag Herr Fiechter

*...
Wir haben momentan keinen Gast in Aussicht, der die Wohnung mieten würde. Wir sind immer sehr froh um die Wohnung, wenn ein Gast ans IAP kommt.
Leider können wir aber nicht garantieren, dass wir die Wohnung regelmässig buchen würden.*

Für uns wäre es ein Verlust der Möglichkeit die Wohnung Universitätsnahe zu buchen.

Gespannt warte ich auf die Entscheidung, die sie im März treffen werden.

Freundliche Grüsse

Simone Corry

*Universität Bern - Institut für Angewandte Physik
University of Bern - Institute of Applied Physics
Simone Corry
Sidlerstrasse 5 (EXWI)
CH-3012 Bern*

*From: Binia Marti <marti@itp.unibe.ch>
Sent: mercredi, 18 janvier 2023 08:50
To: eric@fiechter.net
Cc: Corry, Simone (IAP) <simone.corry@unibe.ch>; "Stefanov, André (IAP)" <andre.stefanov@unibe.ch>; Anhalt, Elmar Michael (EDU) <elmar.anhalt@unibe.ch>
Subject: Re: Andreas Burckhardt Stiftung - 2023 noch frei*

Guten Tag Herr Fiechter

...

Stand heute haben wir am ITP - konkret - auch keinen Gast in Aussicht; dies kann sich jedoch jederzeit ändern. Das AEC Visitor Program (Austausch Gastwissenschaftler) ist seit Sommer 2022 wieder aktiv nachdem die Massnahmen im Zusammenhang mit der Corona Pandemie weltweit langsam und an den meisten Orten aufgehoben wurden. Seitdem werden die Aufenthalte jedoch eher kurzfristig gebucht. Wir hatten im Herbst 2022 Anfragen, doch war dies terminlich leider während der Renovation der Wohnung.

Wie das IAP ist auch das ITP immer froh und sehr dankbar auf diese Wohnung zurück greifen zu können; auch unsere Gastwissenschaftler schätzen Ihr Angebot sehr. Und natürlich hat mir Frau Fiechter Ihr Angebot auch sehr ans Herz gelegt. Eine Garantie, dass wir die Wohnung regelmässig buchen würden, können wir leider auch nicht abgeben. Wie meine Kollegin jedoch erwähnt, wäre es ein grosser Verlust.

Freundliche Grüsse, Binia Marti / ITP

Traditionnellement, le mois de septembre était consacré à l'entretien annuel de l'appartement et au remplacement de ce qui devait l'être. Il convient de relever que l'essentiel de l'ameublement et des équipements (cuisine / salle de bain) est d'origine et que des signes d'usure se font donc sentir, nécessitant le remplacement de certains appareils.

Au vu de cette situation, il conviendra de se demander qu'elles conséquences en tirer pour la suite de l'activité de la fondation, au-delà de l'année en cours (obtention de nouveaux fonds, augmentation des loyers, nouvelle orientation de l'activité, etc., ou liquidation). Ce sera un des sujets à traiter lors de la prochaine séance du Conseil de fondation.

6) Le capital social et la fortune

Le capital initial de CHF 50'000.- de la fondation s'élève maintenant à la moitié du capital initial, soit CHF 25'610.77. Il sert à couvrir en partie les frais de l'appartement, puisque celui-ci est mis à disposition, conformément aux statuts, à des conditions ne couvrant pas les charges effectives annuelles. Les loyers n'ont jamais été réajustés. Il serait aussi possible d'augmenter les recettes en flexibilisant les conditions d'utilisation de l'appartement (permettre une durée de location plus courte qu'un mois ou plus longue que 4 mois, mais il ne paraît pas opportun d'allonger la période d'utilisation maximale, car l'idée est d'aider les invités de l'Université pour des périodes de séjour trop courtes pour une location d'appartement et trop longues pour un séjour en hôtel.

L'excédent de recettes de CHF 14'440.- de l'année en 2021 s'est transformé en excédant de dépenses de CHF 15'252.95 en 2022 parce que les donations à hauteur de CHF 5'400.-, n'ont pas pu compenser la faiblesse des revenus encaissés pour des locations, soit CHF 2'370.- seulement et surtout parce que les charges payées en relation avec l'appartement à KR-Immobilier en 2021 étaient inférieures à celles payées ordinairement, ce qui a entraîné un effet de rattrapage important sur 2022. En outre, CHF 2'304.25 ont été payés d'avance en 2022 pour l'année 2023.

L'avance de CHF 20'000.- qui aurait dû être remboursée en 2022, ne l'a été qu'au début de 2023, ce qui se traduit par le poste transitoire important dans les comptes à fin 2022.

Le présent rapport a été soumis au Conseil de fondation pour approbation avec les comptes annuels (bilan, comptes de pertes et profits et annexe).

Le 17 mai 2023



Eric Fiechter, Sekr.

Stand heute haben wir am ITP - konkret - auch keinen Gast in Aussicht; dies kann sich jedoch jederzeit ändern. Das AEC Visitor Program (Austausch Gastwissenschaftler) ist seit Sommer 2022 wieder aktiv nachdem die Massnahmen im Zusammenhang mit der Corona Pandemie weltweit langsam und an den meisten Orten aufgehoben wurden. Seitdem werden die Aufenthalte jedoch eher kurzfristig gebucht. Wir hatten im Herbst 2022 Anfragen, doch war dies terminlich leider während der Renovation der Wohnung.

Wie das IAP ist auch das ITP immer froh und sehr dankbar auf diese Wohnung zurück greifen zu können; auch unsere Gastwissenschaftler schätzen Ihr Angebot sehr. Und natürlich hat mir Frau Fiechter Ihr Angebot auch sehr ans Herz gelegt. Eine Garantie, dass wir die Wohnung regelmässig buchen würden, können wir leider auch nicht abgeben. Wie meine Kollegin jedoch erwähnt, wäre es ein grosser Verlust.

Freundliche Grüsse, Binia Marti / ITP

Traditionnellement, le mois de septembre était consacré à l'entretien annuel de l'appartement et au remplacement de ce qui devait l'être. Il convient de relever que l'essentiel de l'ameublement et des équipements (cuisine / salle de bain) est d'origine et que des signes d'usure se font donc sentir, nécessitant le remplacement de certains appareils.

Au vu de cette situation, il conviendra de se demander qu'elles conséquences en tirer pour la suite de l'activité de la fondation, au-delà de l'année en cours (obtention de nouveaux fonds, augmentation des loyers, nouvelle orientation de l'activité, etc., ou liquidation). Ce sera un des sujets à traiter lors de la prochaine séance du Conseil de fondation.

6) Le capital social et la fortune

Le capital initial de CHF 50'000.- de la fondation s'élève maintenant à la moitié du capital initial, soit CHF 25'610.77. Il sert à couvrir en partie les frais de l'appartement, puisque celui-ci est mis à disposition, conformément aux statuts, à des conditions ne couvrant pas les charges effectives annuelles. Les loyers n'ont jamais été réajustés. Il serait aussi possible d'augmenter les recettes en flexibilisant les conditions d'utilisation de l'appartement (permettre une durée de location plus courte qu'un mois ou plus longue que 4 mois, mais il ne paraît pas opportun d'allonger la période d'utilisation maximale, car l'idée est d'aider les invités de l'Université pour des périodes de séjour trop courtes pour une location d'appartement et trop longues pour un séjour en hôtel.

L'excédent de recettes de CHF 14'440.- de l'année en 2021 s'est transformé en excédant de dépenses de CHF 15'252.95 en 2022 parce que les donations à hauteur de CHF 5'400.-, n'ont pas pu compenser la faiblesse des revenus encaissés pour des locations, soit CHF 2'370.- seulement et surtout parce que les charges payées en relation avec l'appartement à KR-Immobilier en 2021 étaient inférieures à celles payées ordinairement, ce qui a entraîné un effet de rattrapage important sur 2022. En outre, CHF 2'304.25 ont été payés d'avance en 2022 pour l'année 2023.

L'avance de CHF 20'000.- qui aurait dû être remboursée en 2022, ne l'a été qu'au début de 2023, ce qui se traduit par le poste transitoire important dans les comptes à fin 2022.

Le présent rapport a été soumis au Conseil de fondation pour approbation avec les comptes annuels (bilan, comptes de pertes et profits et annexe).

Le 17 mai 2023



Eric Fiechter, Sekr.